



ÉDITO



Martine VIGNAU
Présidente
du groupe UNSA

Le groupe UNSA du CESE vous souhaite une bonne année 2017

Tous les membres du groupe UNSA se joignent à moi pour vous présenter leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année. Qu'elle développe pour notre société le respect, la diversité et l'égalité des chances.

Avec sa newsletter et son compte twitter, le groupe UNSA s'emploie depuis un an à valoriser les travaux du CESE et rendre plus lisible le rôle de l'institution. Tous les mois également une page entière est dédiée à l'activité des CESER qui jouent un rôle fondamental au niveau des régions.

En cette période électorale et au vu des déclarations de certains candidats, force est de constater que le CESE et les CESER sont encore mal connus. Nous poursuivrons donc notre effort de communication pour faire prendre conscience à tous que le CESE et les CESER portent la voix de la société civile et ne pas prendre en compte leurs avis serait un déni de démocratie ! Les outils existent pour faciliter les expressions citoyennes, à bon entendeur...

TRAVAUX

Séances plénières

- Les mécanismes d'évitement fiscal, leurs impacts sur le consentement à l'impôt et la cohésion sociale
- La construction d'une Europe dotée d'un socle des droits sociaux

Actualités

- L'UNSA auditionnée sur le financement des TPE-PME
- 30 ans de lutte contre la pauvreté : séance plénière exceptionnelle le 14 février 2017

Vie des CESER

- Provence-Alpes-Côte d'Azur : *L'adaptation au dérèglement climatique en PACA*
- Languedoc Roussillon Midi Pyrénées : *Quelle prospective, quels défis, quel enjeu pour la nouvelle région à l'horizon 2030 ?*

NOUS CONTACTER



Sylvia SKORIC
Attachée du groupe UNSA
Tél. : 01.44.43.64.25
Mail : sylvia.skoric@lecese.fr

SUIVEZ-NOUS



@unsa_cese



CONSEIL ECONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Derniers avis adoptés



Les mécanismes d'évitement fiscal, leurs impacts sur le consentement à l'impôt et la cohésion sociale
Antoine Dupin

Les mécanismes d'évitement fiscal, leurs impacts sur le consentement à l'impôt et la cohésion sociale

Section de l'économie et des finances

L'évitement fiscal est souvent assimilé à la fraude fiscale et pourtant il s'agit de deux notions différentes. La fraude lorsqu'elle est détectée, est caractérisée, traitée et sanctionnée. Par contre, les frontières de l'évitement fiscal sont moins visibles car la législation fiscale permet un certain nombre de comportement tout à fait en adéquation avec les différentes lois de finances. Là où le risque de

basculement existe, c'est lorsque la stratégie et le comportement des entreprises ou même des particuliers sont de nature à contourner la législation pour éviter la charge d'impôt; c'est ce qu'on appelle l'optimisation fiscale. Beaucoup de voix s'élèvent contre ce type d'attitude que l'on peut qualifier de dérive donnant l'impression d'échapper à l'impôt alors que ce dernier est un outil de cohésion sociale, de redistribution et de biens et services publics pour l'ensemble des citoyens d'un pays. C'est ce qui devrait fonder le consentement à l'impôt tant pour le citoyen que pour les entreprises. Mais c'est aussi ce que le législateur devrait comprendre en cessant de multiplier les dérogations et les exceptions. Il doit également en mesurer les impacts cumulés des différentes mesures. Etant de plus en plus dans une économie mondialisée, la fiscalité dépasse les frontières de l'hexagone aussi il est nécessaire de la repenser au-delà, notamment au niveau européen. En effet, Les partenaires économiques et commerciaux de la France sont principalement au sein de l'Union Européenne. L'absence de coordination et d'harmonisation fiscale conduit à des distorsions de concurrence. Lorsqu'un Etat membre de l'Union fait du moins disant fiscal, c'est l'ensemble de l'Union qui s'appauvrit d'une part par des recettes budgétaires plus faibles et, d'autre part, par des transferts de production et une dégradation de l'emploi.

Pour l'UNSA, des moyens de contrôles et d'échanges européens et internationaux doivent être mis en place sous l'égide d'une autorité supranationale garantissant les libertés individuelles.

L'UNSA estime qu'affirmer que les pratiques fiscales font partie de la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, nécessite d'améliorer le dialogue social dans l'entreprise.

Pour cela, les IRP et les administrateurs salariés doivent avoir l'information sur les flux financiers et juridiques de l'entreprise, de ses filiales et de sa holding afin d'apprécier la stratégie en matière fiscale. Ce chantier intéressant nécessitera des moyens afin que les représentants des personnels puissent bénéficier de l'assistance d'un expert à la hauteur des enjeux.

<http://www.lecese.fr/travaux-publies/les-mecanismes-d-evitement-fiscal-leurs-impacts-sur-le-consentement-l-impot-et-la-cohesion-sociale>

La construction d'une Europe dotée d'un socle des droits sociaux

Section des affaires sociales et de la santé - Section du travail et de l'emploi



Le Brexit, l'accès au pouvoir de majorités nationalistes plus ou moins xénophobes nous le disent: l'existence-même de l'Europe est aujourd'hui en cause. Les courants nationalistes, les populismes montent au cœur de notre continent avec l'objectif avoué de faire éclater l'Union Européenne. Leur terreau d'enracinement ? Il est connu. Il est fait de chômage, de pauvreté, d'inégalités croissantes, il est fait aussi de distanciation démocratique, de doutes et de pessimismes qui ont viré à la peur et au rejet. A tout cela, il y a des responsabilités politiques évidemment et donc des négligences et des erreurs à ne pas reproduire. Mais quand la maison menace de s'écrouler, plus qu'aux procès et à leur longue instruction, l'heure est aux solutions.

La construction d'un socle européen des droits sociaux en est une, essentielle, parce qu'elle vise les citoyens européens, leurs conditions de vie et de travail, bref tout ce qui les motive et que l'Europe a trop négligé ou oublié, au profit d'approches technocratiques ou économistes. L'avis qui nous est proposé le dit. C'est la première raison pour laquelle l'UNSA le soutient.

Mais on ne ravivera pas ou on ne reconstruira pas le soutien populaire au projet européen en ignorant ce que nous disent celles et ceux qui en sont venus massivement à le rejeter. Ils doutent de la capacité de l'Europe à les écouter sur leurs problèmes, ils doutent de la capacité de l'Europe à faire, ils voient dans l'Europe un frein et non pas un outil de construction et de solution.

Cette réalité peut ne pas nous plaire, mais, si nous voulons la changer, et il le faut car il n'y aura pas de relance de l'Europe sans une adhésion citoyenne refondée, il faut l'affronter.

Or, en rejetant l'idée d'un socle collection de principes généraux abstraits au profit d'un socle centré sur l'effectivité des droits qu'il proclame, en proposant aussi que le socle mette l'accent sur la portabilité des droits, c'est-à-dire ouvre à tous les Européens une réponse positive, protectrice et sécurisante aux mutations économiques, numériques et écologiques, *l'avis qui nous est proposé a décidé d'affronter la réalité en offrant aux citoyens des perspectives nouvelles à la fois ambitieuses et concrètes. C'est la seconde raison fondamentale pour laquelle l'UNSA le soutient.*

<http://www.lecese.fr/travaux-publies/la-construction-d-une-europe-dotee-d-un-socle-des-droits-sociaux>



Les TPE-PME et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité

L'UNSA représentée par Philippe Fleurentin (UNSA Banques) a été auditionnée par la section de l'économie et des finances à l'occasion d'une table ronde avec des représentants des organisations syndicales bancaires.

Le financement des TPE et PME compte un nombre important d'intervenants aux influences croisées qu'il s'agisse bien sur des banques privés, ou para publique comme Bpifrance, mais aussi des collectivités territoriales, telles les communautés d'agglomération ou métropoles et les Régions. Sont aussi parties prenantes les réseaux d'accompagnement, les experts comptables qui tous aident les entreprises à construire leurs projets d'investissements matériels ou immatériels.

Les banques ont connu des évolutions réglementaires ces dernières années et vont encore en connaître. Après les répercussions de la crise issue de 2008, les outils de scoring, d'aide à la décision, proposent aux collaborateurs des banques des positions sur les dossiers étudiés. Ils peuvent souvent être « contournés » s'il existe des arguments clairs et objectifs pour le justifier.

Depuis 2016, les Régions ont été transformées. Les nouvelles politiques régionales de développement économique se construisent actuellement. Elles auront aussi des impacts sur le financement des TPE et des PME.

Aux financements bancaires classiques, il ne faut pas oublier les aides à l'innovation accordées aux TPE, strat-up ou pas, et aux PME, par Bpifrance en collaboration avec les Régions. De plus chez Bpifrance, ont été développés des processus d'accompagnements des PME pour qu'elles deviennent des ETI demain. C'est une approche globale qui est faite en abordant aussi les sujets de développement à l'international en collaboration avec Business France.

La mondialisation et l'évolution du positionnement d'un certain nombre de TPE et de PME font que le marché d'une entreprise aujourd'hui n'est plus le quartier ou la région mais devient le monde. Cela impacte très directement le rôle du conseiller Entreprises dans les banques. Il se doit d'être compétent dans les fondamentaux historiques de ce que sont les besoins des entreprises mais doit être en capacité d'évoluer sur le financement d'entreprises qui innovent, en ayant donc des problématiques particulières, et des entreprises qui vont à l'international. C'est sans doute ce qui fait qu'il ne paraît plus possible que les conseillers Entreprises doivent aussi être des conseillers Particuliers et des conseillers en Gestion de Patrimoine. A noter d'ailleurs que chez Bpifrance, une entreprise est en relation avec un chargé d'affaires Court terme, un chargé d'affaires Financement MLT, un chargé d'affaires Innovation et un chargé d'affaires International...

La fonction de conseiller Entreprises doit être sans doute revue pour devenir une vraie spécialisation, les besoins étant aujourd'hui multiples et très diversifiés.

Voir l'intégralité de la table ronde (l'intervention de l'UNSA à 15') : <http://www.lecese.fr/content/table-ronde-avec-des-representantes-dorganisations-syndicales-bancaires-tpe-pme>

L'AGENDA DES PLENIERES

24 janvier

L'évolution de la fonction publique et des principes qui la régissent
Commission temporaire

25 janvier

Prix et accès aux traitements médicamenteux innovants
Affaires sociales et santé

14 février

30^e anniversaire de l'avis présenté par Joseph Wresinski sur la grande pauvreté

15 février

Les conditions de la mise en place d'un revenu minimum social garanti
Commission temporaire

Retrouvez l'agenda complet :

<http://www.lecese.fr/agendas?mini=agenda-details%2F2016-W37&type=28>



Le CESE organise une séance plénière exceptionnelle sur la lutte contre la pauvreté à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de l'avis de Joseph Wresinski «**Grande pauvreté et précarité économique et sociale**».

Soyez les bienvenus au CESE le 14 février à 14h30

Programme et inscription : <http://www.lecese.fr/content/30-ans-de-lutte-contre-la-pauvrete-et-maintenant-le-14-fevrier>

CESER Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'adaptation au dérèglement climatique en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Séance plénière du 14 décembre 2016 – Commission « Développement soutenable, Environnement, énergie et climat »

Le réchauffement du système climatique est une réalité et ses effets se font déjà sentir sur de nombreux systèmes naturels et humains. L'année 2015, qui a été la plus chaude jamais enregistrée, en est le témoignage. L'atmosphère et l'océan se sont réchauffés, l'étendue et le volume des neiges et glaces ont diminué, le niveau des mers s'est élevé et les concentrations des gaz à effet de serre ont augmenté. La zone méditerranéenne, quant à elle, a été identifiée comme un des « hotspots » pour les impacts du changement climatique. L'influence humaine sur le système climatique est sans équivoque. Il sera difficile de limiter le réchauffement à 2°C.

Face au dérèglement climatique deux modes d'actions sont à envisager : l'atténuation qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'adaptation. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), « l'adaptation aux changements climatiques indique l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques présents ou futurs ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques ».

L'adaptation ne peut être considérée comme une attitude de renoncement ou de passivité face au défi de l'atténuation du dérèglement climatique, elle est devenue indispensable et ne sera efficace qu'en complément de l'atténuation. Selon le Conseil Economique Social et Environnemental, « *Sans politique d'adaptation, les sociétés humaines et les milieux seront condamnés à subir les conséquences les plus néfastes des effets du réchauffement, les politiques d'atténuation n'ayant pas la capacité de les protéger de changements déjà inscrits dans les évolutions climatiques à venir* ».

La nécessité d'une action publique d'adaptation au changement climatique a été reconnue lors du Grenelle Environnement et suivie rapidement de travaux de planification : la France a adopté en 2011 un Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC), avec le développement de scénarios climatiques.

Le CESE, quant à lui, a produit huit avis sur le thème du climat, depuis quatre ans. Au niveau régional, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a accueilli la MEDCOP21, forum des acteurs de la société civile de la Méditerranée, en amont de la COP 21. Elle a adopté le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), en 2013 et le Plan Climat Énergie de la région (PCET). Tous deux incluent un volet adaptation.

Dans ce contexte, le CESER de Provence-Alpes-Côte d'Azur a choisi de se concentrer, dans cette étude, sur la question de l'adaptation et sur la mise en place d'actions visant à réduire la vulnérabilité du territoire régional aux changements climatiques. Face aux impacts du dérèglement climatique et à la forte pression anthropique que subit le territoire de PACA, quelles sont les stratégies d'adaptation à envisager ? Quel rôle le Conseil régional peut-il jouer ? Combien coûtera le prix de l'inaction ?

Lire l'avis : [http://www.ceserpaca.fr/uploads/media/2016.12.14 L adaptation au dereglement climatique en PACA..pdf](http://www.ceserpaca.fr/uploads/media/2016.12.14_L_adaptation_au_dereglement_climatique_en_PACA..pdf)

CESER Languedoc Roussillon Midi Pyrénées

QUELLE PROSPECTIVE, QUELS DEFIS, QUEL ENJEU POUR LA NOUVELLE REGION A L'HORIZON 2030 ?

Séance plénière du 24 mai 2016 - Commission « Finances – Politiques contractuelles »

La loi fixant la nouvelle délimitation des régions a été promulguée le 16 janvier 2015 ; elle a été publiée au Journal Officiel de la République du 17 janvier 2015. Dès le 10 mars 2015, les Présidents respectifs des ex-régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, Damien ALARY et Martin MALVY, ont cosigné un courrier saisissant les deux CESER en vue de recueillir leur avis commun et leurs préconisations sur les politiques territoriales et sectorielles à mener, ainsi qu'une vision prospective sur l'aménagement et l'équilibre du territoire régional à l'horizon 2030. Les deux CESER ont accepté ce challenge après avoir recueilli l'accord de leur Bureau respectif. Ils ont pris la décision de constituer un comité de pilotage inter-CESER, composé d'une large délégation de vice-présidents délégués et de présidents des Commissions et des Sections des deux CESER, pour organiser et mener à bien ce travail. Le défi était double ; il s'agissait de construire une méthodologie et de dresser l'inventaire des travaux déjà réalisés par chaque CESER, mais aussi d'agrèger des cultures différentes et de dépasser les divergences, jusqu'à fonder une culture commune par le travail et par la confrontation des idées.

Les 12 Commissions du CESER et la Section Débats et Enjeux de Société ont travaillé sur la détermination des caractéristiques économiques, sociales et environnementales du nouveau territoire, sur ses atouts et ses faiblesses, ainsi que sur les préconisations à en tirer dans le cadre des politiques territoriales régionales. La Section Prospective du CESER a mené pour sa part une analyse visant à identifier les évolutions possibles, à l'horizon 2040, de ces atouts et de ces faiblesses, à l'aide de trois scénarios : l'un « tendanciel », qui préfigure un résultat de l'évolution des tendances actuelles, l'autre « convergent », fruit d'une politique proactive et convergente des acteurs territoriaux en vue de l'atteinte d'objectifs partagés et le dernier dit « sombre », qui envisage une situation issue de la dégradation des tendances actuelles. L'analyse prospective se propose ainsi de mettre en lumière les politiques et les réformes que le Conseil Régional aura à mener pour conduire la nouvelle région vers un avenir réalisant tous ses potentiels et toutes ses promesses, plutôt que vers un avenir subi et morose.

Lire l'avis : http://www.ceser-mip.fr/pdf/pdf_nostravaux/A_ALARY_MALVY_T1.pdf